

Responsabilités des constructeurs et assurances obligatoires: le rôle du notaire



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender les notions déterminantes des responsabilités constructeurs (notion d'ouvrage, de réception, de dommages) et leur régime
- Maîtriser le champ d'application des assurances obligatoires (assurance dommages-ouvrage et assurance responsabilité civile décennale), qui est tenu de s'assurer, quand, pour quels ouvrages ?
- Déterminer les éléments permettant au notaire de s'assurer de la souscription des assurances et de l'efficacité des actes de vente
- Avoir des solutions pour résoudre les cas complexes (vente de plateaux, rénovation, vente de l'ouvrage affecté de désordres...) et prévoir les clauses à insérer dans les actes de vente



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Étude de la réglementation et de la jurisprudence
- Cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Textes réglementaires et une revue de jurisprudence par thèmes
- Articles de doctrine



FORMATEUR

Claire-Lise COUPINOT
Juriste consultant du CRIDON LYON



DURÉE

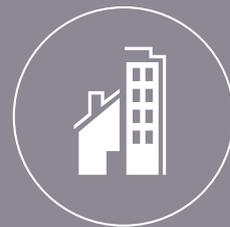
7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire



PLUS-VALUE

Formation axée sur la pratique notariale permettant d'assurer la sécurité des VEFA, des opérations de rénovation, des ventes de maisons achevées depuis moins de dix ans (etc.) et de prévenir les problèmes de responsabilité notariale



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LE TEMPS DU CHANTIER

- Maîtriser les obligations d'assurance, vérifier leur souscription, connaître les contours de la responsabilité des constructeurs et du notaire
 - la garantie décennale : principes de base
 - les acteurs et leurs obligations d'assurance : maîtres d'ouvrage et assurance dommages-ouvrage/constructeurs et assurance responsabilité décennale
 - les ouvrages et la détermination du champ d'application des garanties légales et des assurances obligatoires (qui ne se recouvrent pas) : constructions nouvelles, travaux sur existants, VRD...
 - la sanction du défaut d'assurance : sanctions pénales et civiles, rôle du BCT
focus : le notaire complice ?
 - le rôle de contrôle de la souscription par le notaire : attestations, notes de couverture et effectivité des contrats d'assurance/assureurs en LPS
focus : la responsabilité du notaire

3h

2

L'ISSUE DU CHANTIER

- Un moment de particulière vigilance pour le notaire
 - la réception : critères, formes et effets
 - l'absence de réception et ses conséquences
 - la vente du bien inachevé/les plateaux

2h

3

LE TEMPS DES GARANTIES

- La mise en œuvre des garanties légales et leur couverture ; le rôle de conseil du notaire, l'efficacité des actes de vente
 - l'autoconstruction et la rénovation
 - la vente de la construction affectée de désordres

2h